



## Female Dual Registration Agreement 2024-2025 Entente de double inscription pour les joueuses féminines 2024-2025

Female players may dual register with a minor co-ed and a minor female team provided policy 17.2 of the Ops Manual is adhered to upon registration. **Note: Players at the AAA and NBIAA level are not eligible for Dual Registration.**

Les joueuses peuvent s'inscrire en double avec une équipe mixte et une équipe féminine mineur à condition que la politique 17.2 du manuel d'opération soit respectée lors de l'inscription. **Remarque: Les joueuses aux niveaux AAA et à l'interscolaire ne sont pas admissibles à la double inscription.**

Player Name/Nom de la joueuse: \_\_\_\_\_

Date of Birth(M / D / Y) Date de naissance (M/ J/Année) : \_\_\_\_\_

Primary team/Nom de l'équipe primaire: \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

Secondary team/Nom de l'équipe secondaire \_\_\_\_\_

Association: \_\_\_\_\_

Primary team coach/ \_\_\_\_\_

l'entraîneur de l'équipe primaire

Secondary team coach/ \_\_\_\_\_

l'entraîneur de l'équipe secondaire

Parent/guardian/tuteur: \_\_\_\_\_

**NEW: As per 17.2d. of the NBMHC Ops manual; Female dual registered players are not eligible to affiliate under section 19.**

**NOUVEAU: selon 17.2d. du manuel d'opérations du CHMNB; Les joueuses double inscrites ne sont pas éligibles pour s'affilier en vertu de l'article 19.**

### Policy 17.2 NBMHC Ops Manual

Female players may dual register with a Minor co-ed and female team only if approval is provided by the ROC Female Hockey and the Minor Female Representatives. Female players choosing to dual register:

- will declare to both associations and both coaches upon registration which team will be their primary team. This may be either the co-ed team or the female team. In case of scheduling conflicts, they will attend the events of their primary team unless written permission is given by their primary coach.

- may be U7, U9, U11, U13, U15 or U18 division in any category, except High School and AAA

- will register to the female association in their district. If no female association exists within their district, or if the female association in their district does not register a female team of the appropriate division, they will be permitted to register to the closest female team available.

**NOTE: The deadline to declare the Primary Team is November 30<sup>th</sup>, 2024. The Female Association must send a completed copy of this form to HNB: [mcurrie@hnb.ca](mailto:mcurrie@hnb.ca)**

### Politique 17.2 Manuel des opérations du CHMNB

Les joueuses peuvent s'inscrire en double avec une équipe mineur mixte et une équipe de hockey mineur féminin seulement si l'approbation est fournie par les représentants(e)s du hockey féminin du COR et du hockey féminin mineur. Les joueuses qui choisissent de s'inscrire en double:

- déclareront aux deux associations et aux deux entraîneurs lors de l'inscription quelle équipe sera leur équipe principale. Cela peut être soit l'équipe mixte ou l'équipe féminine. En cas de conflits d'horaire, elles participeront aux événements de leur équipe principale, sauf si une permission écrite est donnée par leur entraîneur principal.

- Peuvent être de niveau M7, M9, M11, M13, M15 ou M18 dans n'importe quelle catégorie, sauf l'interscolaire et le AAA

- s'enregistreront à l'association féminine de leur district. S'il n'existe pas d'association féminine dans leur district, ou si l'association féminine dans leur district n'inscrit pas une équipe féminine dans la division appropriée, elles seront autorisées à s'inscrire à l'équipe féminine la plus proche.

**REMARQUE : La date limite pour déclarer l'équipe primaire est le 30 novembre 2024. L'association de hockey féminin doit soumettre une copie du formulaire complété à HNB : [mcurrie@hnb.ca](mailto:mcurrie@hnb.ca)**